

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE GAGES-MONTROZIER**

L'accueil du Centre de Loisirs Gages-Montrozier est géré par l'association Familles Rurales de Gages-Montrozier. Il est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations (DDCSPP) sous le numéro 012ORG0136.

### **L'ENFANT ACCUEILLI**

L'accueil de Loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans originaires de la commune ou des communes alentours. Les familles sont dans l'obligation d'adhérer annuellement à l'association Familles Rurales.

Avant le premier jour d'accueil, les familles devront fournir les pièces suivantes :

- la carte d'adhésion à l'association Familles Rurales pour les familles non adhérentes ou la photocopie de la carte si vous êtes déjà adhérent sur une autre structure,
  - 1 des 2 exemplaires du règlement intérieur accepté et signé,
  - les fiches de renseignements et sanitaire de liaison
  - la photocopie des pages « vaccins » du carnet de santé de l'enfant ou un certificat de contre-indication dans le cas où les vaccins obligatoires n'ont pas été effectués
  - Une photo d'identité
  - La photocopie de l'attestation CAF ou les bons MSA pour prétendre aux différentes aides
  - Les imprimés des comités d'entreprise prenant en charge le paiement partiel ou global des factures
  - 2 enveloppes timbrées
  - La copie de l'assurance en responsabilité civile

Tout enfant malade ne peut être accueilli.

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions sont prises par téléphone : 05.65.42.23.58 ou 06 02 35 33 00 et par mail: [alsh.frgages@yahoo.fr](mailto:alsh.frgages@yahoo.fr)  
En cas d'absence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur pour inscrire votre enfant. Si votre enfant ne peut être accueilli pour des raisons de sureffectifs, vous serez contacté.

- ✓ Pour le mercredi : l'inscription ou l'annulation doit être faite avant le lundi 12H
- ✓ Pour les Petites Vacances : l'inscription ou l'annulation doit être faite avant le jeudi 12H pour la semaine qui suit
- ✓ Pour les Vacances d'été : l'inscription doit avoir lieu lors des permanences (voir dates sur programme) Un acompte de 50% sera demandé à ce moment là.

### **La Directrice est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais**

### **MODALITES D'ANNULATION**

- Seules les annulations justifiées par un certificat médical n'entraîneront pas facturation.
- Les inscriptions annulées hors délais seront facturées à 50 % pour les mercredis et les petites vacances.
- Les inscriptions non annulées seront facturées à 100%.

### **MODALITES DE PAIEMENT**

Les tarifs sont fixés en début d'année scolaire et sont mentionnés dans chaque programme. Pour certaines sorties, le tarif sera majoré

Les factures sont transmises chaque fin de mois excepté pour les vacances d'été où la facturation sera faite à la semaine. Le délai de règlement est de 10 jours après transmission de la facture.

Pour les séjours et mini séjours, le règlement doit être fait à l'inscription.

La tarification est modulée en fonction du quotient familial.

## L'ENFANT AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

### JOURS ET HORAIRES

L'accueil de Loisirs est ouvert le mercredi, les petites vacances ainsi qu'une partie de l'été  
Les horaires d'ouvertures et organisation des journées sont les suivants :

7h30	9h	11h45	12h00	13h15	13h45	sieste	17h	18h30
Accueil	Activités du matin	Accueil et départ	Repas	Accueil et départ		Activités de l'après-midi	Départs	

Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.  
La souplesse de cet accueil nécessite le respect des horaires de la part des familles.  
Lors des sorties sur la journée, il ne sera pas possible d'inscrire l'enfant sur une demi-journée.

### REPAS ET GOUTER

- Les repas sont élaborés et pris à la cantine municipale. Le tarif est fixé par la Municipalité.

Lors des sorties à la journée, la famille doit fournir un pique-nique équilibré.

- Le goûter de l'après-midi est fourni par l'accueil de loisirs.

Pour les enfants arrivant tôt le matin, les familles pourront fournir un en-cas que l'enfant mangera avant 9H.

### VETEMENTS

Il est conseillé :

- d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur tous les vêtements qu'il ôte à son arrivée (manteaux, bonnet, gants, casquette ...).
- que l'enfant porte une tenue sans « contrainte » et adaptée à l'activité pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie.
- Pour les plus jeunes, il est souhaitable d'apporter un change complet.

### CE QUE L'ENFANT PEUT APPORTER A LA STRUCTURE

- son doudou, des chaussons, une bouteille d'eau, de la crème solaire marquée à son nom

### SORTIES

Si besoin, lors des sorties en groupe, l'accueil de Loisirs fera appel à un prestataire agréé pour assurer le transport.

Lors des promenades à vélo, l'enfant devra amener un vélo en bon état de fonctionnement et un casque (obligatoire).

### REGLE DE VIE COMPORTEMENT

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de Loisirs, les parents seront avertis par l'équipe d'animation. Si ce comportement persistait, une exclusion temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par l'équipe d'animation. L'accueil de Loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte et de vol d'un objet personnel.

### DROIT A L'IMAGE

L'accueil de Loisirs Gages-Montrozier est amené à prendre de photos et faire des vidéos à des fins pédagogiques. L'ensemble de ces photos et vidéos pourront être publiées sur le site internet de l'accueil de loisirs de Gages:

**<https://accueildeloisirs-gages.jimdo.com>**

Je soussigné M. Mme.....atteste avoir lu le présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à .....

Le .....

Signature

suivi de la mention « lu et approuvé »